

LA POLITIQUE DE L'ARCHITECTURE DE LA FINLANDE

Le programme de la Politique de l'Architecture par le Conseil d'Etat le 17.12.1998



A la date de 8.2.1996 le Ministère de l'Éducation a désigné un groupe de travail dirigé par professeur Tore Tallqvist pour préparer le Programme de la Politique de l'Architecture. L'esquisse de ce programme a été présentée le 30.5.1997 (Ehdotus valtioneuvoston arkkitehtuuripoliittiseksi ohjelmaksi, OPM työryhmien muistioita 21/97).

Après une vaste échange d'opinions sur le rapport, le Ministère de l'Éducation a désigné le 20.1.1998 un groupe de travail II, dirigé par architecte Pekka Laatio, pour continuer la recherche sur la Politique de l'Architecture. La proposition pour le programme a été publiée le 16.6.1998 (OPM työryhmien muistioita 11:98) et sur cette base le Programme de la Politique de l'Architecture a été préparé et approuvé par le Conseil d'État le 17.12.1998.

Conseil national pour l'Architecture a décidé de publier le texte illustré sur le Programme de la Politique de l'Architecture par le Conseil d'État.

Publié par Conseil des Arts de Finlande et Ministère de l'Éducation, Helsinki.
© Conseil des Arts de Finlande et Ministère de l'Éducation, Helsinki.

Édition/Suomen Arkkitehtiliitto SAFA
Rédactrice: Heini Korpelainen, architecte SAFA
Conception graphique: Tiina Heloma, architecte
Assistante pour la conception: Carin Lindberg, étudiante en architecture

Le texte d'origine a été rédigé en finnois et en suédois.
Traduction française: Päivi Nikkanen-Kalt, architecte SAFA

ISDN 952-442-997-7

Imprimerie: Oy Kirjapaino t•t tryckeri Ab, Porvoo 1999

Photo de la couverture: HOTEL HOSPITS-BETEL,
Turku. Erik Bryggman, 1929.
Photo: SRM/Gustaf Welin
Image de synthèse au verso de la page-arrière de la couverture:
MARIENKIRCHE, Neubrandenburg, Allemagne.
Professeur Pekka Salminen, 1996.
Réalisation de l'image de synthèse: Erkki Rousku.

Préface

Utile, durable, beau. Ce sont les valeurs de l'architecture. L'architecture est le miroir de la culture. L'environnement bâti exprime ce que la société a apprécié aux différentes époques et ce qui est apprécié aujourd'hui. Les valeurs d'aujourd'hui seront visibles demain. C'est pour cela que l'architecture est tellement importante et intéressante.

A travers le Programme de la Politique de l'Architecture le Conseil d'État indique les buts opérationnels pour le secteur public afin de faire progresser l'architecture. Le programme comprend des orientations de programme ainsi que de nombreuses propositions d'actions concrètes. Je crois que c'est une bonne base d'action pour la suite.

Nous voulons d'abord créer les conditions d'un bon environnement, tel qu'il est prévu dans la Constitution et sauvegarder les droits des citoyens dans ce domaine. Nous avons donc besoin de mieux connaître l'architecture et l'environnement bâti et d'avoir des moyens de les influencer. Selon la réforme de la loi sur l'occupation des sols et sur la construction, le pouvoir de décision dans plusieurs domaines importants sera transféré de l'administration centrale au niveau local, plus près des citoyens.

Le Programme de la Politique de l'Architecture souligne non seulement le droit mais le devoir des citoyens de prendre des responsabilités sur leur environnement. C'est pour cela que nous souhaitons faire progresser l'éducation sur l'architecture et la communication.

Ce programme a d'autres objectifs importants :

- placer la construction des bâtiments publics et leur entretien à un haut niveau de qualité, et les rendre ainsi exemplaires pour tout le secteur du bâtiment de notre pays,
- encourager la bonne architecture et la construction de haute qualité,
- innover dans la formation en architecture, la recherche et le développement,
- améliorer l'entretien de notre héritage patrimonial et l'environnement bâti qui sont des témoignages de notre histoire culturelle et architecturale.

De la Finlande on connaît plusieurs architectes devenus célèbres dans le monde entier. Pour cela, il m'est particulièrement agréable de présenter le Programme de Politique de l'Architecture, approuvé par le Conseil d'État, l'année du centième anniversaire de la naissance de notre plus célèbre architecte, Alvar Aalto.

Premier Ministre



Paavo Lipponen

Page	Contenu
5	1 Le but de la Politique de l'Architecture
5	1.1 Qu'est ce que l'architecture?
6	1.2 Un bon environnement est le droit fondamental des citoyens
6	1.3 L'architecture a une influence sur la richesse nationale
7	1.4 L'importance de l'héritage architectural
7	2 La construction publique en tant que modèle
7	2.1 L'Etat en tant que propriétaire des biens immobiliers et en tant que maître d'ouvrage
9	2.2 Le financement public de la construction
10	3 Orientations et contrôle
10	3.1 La législation de la construction et autres directives des autorités
11	3.2 L'activité des architectes régionaux
13	4 Culture et formation
13	4.1 Notre héritage en patrimoine architectural
15	4.2 L'architecture en tant que secteur de la vie culturelle et artistique
16	4.3 Education culturelle de base
17	4.4 Formation professionnelle en architecture
17	4.5 La recherche et l'architecture
19	5 Architecture et qualité de la construction
19	5.1 La qualité de conception architecturale
21	5.2 Garantie de la qualité architecturale
24	5.3 Les concours d'architecture
24	6 Faire connaître l'architecture
24	6.1 Communication
27	6.2 Encouragements et récompenses
28	7 La mise-en-oeuvre de la politique de l'architecture

Maija Niemelä



1 LE BUT DE LA POLITIQUE DE L'ARCHITECTURE

La Politique de l'Architecture du gouvernement a pour but de faire progresser l'architecture dans le secteur public.

La Politique de l'Architecture cherche à orienter la sauvegarde de notre patrimoine architectural, à maintenir et à augmenter la valeur de nos ressources en bâtiments, à renforcer les conditions nécessaires pour la réalisation d'oeuvres architecturales neuves de haut niveau et à améliorer la compétitivité internationale de nos secteurs d'activités liés au bâtiment.

Les valeurs sociales, culturelles et économiques de l'architecture sont grandes. Elle est une part importante de notre culture nationale. Avec l'aide de l'architecture on peut créer un meilleur environnement pour les citoyens. Chaque citoyen a droit à un bon environnement et à une architecture de haut niveau. Chaque établissement public doit agir pour que ce droit soit sauvegardé.

Par les moyens de la Politique de l'Architecture on cherche à améliorer la qualité de la construction, à donner un contenu aux principes de développement durable dans l'établissement des plans d'urbanisme et de construction et à augmenter la transparence et l'interaction.

Ceux-ci sont également des buts essentiels dans la réforme de la législation concernant l'occupation des sols et la construction.

1.1 Qu'est ce que l'architecture?

La définition classique de l'architecture repose sur trois principes fondamentaux: utilité, solidité et beauté. Ces trois principes sont toujours valables, même si la période moderne a rajouté de nouveaux angles de vue.

L'utilité implique les aspects fonctionnels, pratiques et économiques. La solidité englobe la solidité des structures et la durabilité écologique. La beauté et l'attractivité sont les caractéristiques des bâtiments et de l'environnement bâti, et il faut leur donner un sens plus précis qu'auparavant.

L'architecture se relie au temps et au lieu. Le temps relie les bâtiments et leur environnement avec notre héritage culturel et notre histoire. Le lieu relie l'architecture, l'environnement et la nature.

Les éléments qui créent l'architecture sont, entre autres, l'échelle, les formes, les proportions des volumes, la composition, le choix des matériaux, la finition des détails et la réalisation soignée. L'architecture est importante, car l'environnement bâti est le cadre physique des fonctions, et

1. L'OBSERVATOIRE ORNITHOLOGIQUE DU CENTRE DE LA NATURE DE LIMINGANLAHTI. Les conditions naturelles et l'architecture créent ensemble le paysage culturel qui exprime la tradition et des valeurs d'une communauté. La mer nourrit aussi bien les habitants que les oiseaux. La réserve naturelle des oiseaux à Liminganlahti fait partie du programme Natura de l'UE. La construction respectueuse de la nature a partiellement été financée par l'UE. Maija Niemelä et Pentti Myllymäki, 1998.

l'architecture joue un rôle crucial dans la qualité de ce cadre. De nombreuses fortes significations sont associées à l'architecture et elle est une des composantes de l'identité nationale et locale.

La construction a toujours une influence sur l'environnement à long terme et c'est pour cela que l'architecture est créatrice de valeurs constantes.

L'environnement culturel des villes et des campagnes constituent une partie de notre richesse. Il faut respecter les différentes époques. Le paysage culturel crée à la fois par les bâtiments et par l'environnement naturel, est une partie essentielle de la valeur de la campagne.

1.2 Un bon environnement est un droit fondamental des citoyens

L'accroissement de la prise de conscience de l'environnement et l'appréciation des conditions naturelles ont changé la relation des citoyens avec leur propre environnement et elles ont augmenté le besoin d'orienter l'habitat et les modes de vie dans le sens d'un environnement durable.

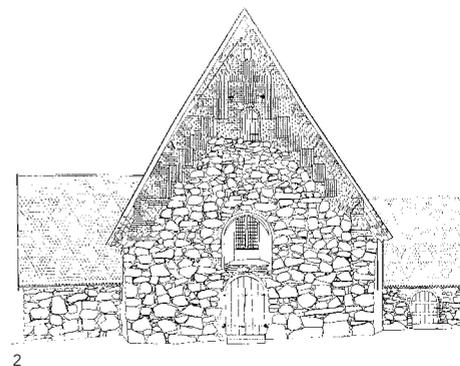
Notre constitution garantit des droits de base de chacun, y compris le droit à un environnement sain, la possibilité d'influencer les décisions sur l'environnement et la responsabilité de l'environnement et de l'héritage culturel. La Politique de l'Architecture a pour but d'améliorer les conditions de la réalisation de ces droits.

Dans la mise-en-oeuvre d'une société civique il est important d'avoir les conditions nécessaires pour un vrai échange entre les pouvoirs de décision et les citoyens, afin de pouvoir orienter les décisions. Il est nécessaire que le système de prise de décision soit ouvert au dialogue et que les citoyens soient informés et participatifs. L'importance de l'influence des citoyens a augmenté surtout en ce qui concerne les questions liées à l'environnement proche. L'activité et la participation des citoyens complètent la culture traditionnelle administrative, notamment pour ce qui concerne les projets d'occupation des sols et la construction.

La responsabilité à l'égard de l'héritage culturel implique que toute prise de décision liée à l'aménagement du territoire et aux projets de construction, même au niveau local, prenne de plus en plus en compte les valeurs culturelles et esthétiques du patrimoine architectural et les valeurs liées à l'environnement immédiat.

1.3 L'architecture a un impact sur la richesse nationale

Deux tiers de nos ressources nationales fixes sont dans le secteur du bâtiment, 15 % de la population active est employée dans le secteur du bâtiment et le bâtiment correspond à 18 % du

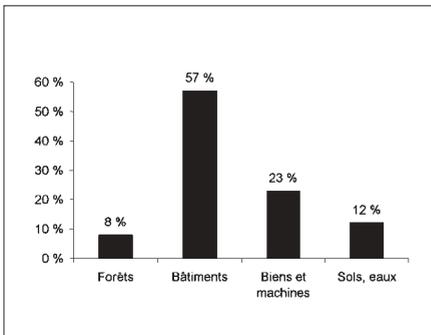


MV / Maija Kairamo

2. En automne 1997 L'ÉGLISE DE SAINT OLAVI DE TYRVÄÄ a pris feu juste après sa rénovation. Elle était parmi les plus importantes églises finlandaises moyennâgeuses construites en pierre. Elle avait une telle présence dans le paysage qu'elle sera entièrement renouée à l'identique. Une partie des travaux sera effectuée bénévolement par les citoyens qui en assureront le financement par des collectes. Reconstitution graphique. La Direction de la Conservation du Patrimoine, 1996.

3. LE VILLAGE SUVANTO à Pelkosenniemi était déjà habité au 17ème siècle. Partout en Finlande les villages campagnards traditionnels ont subi des changements à la fin du 20ème siècle. La hausse du niveau des eaux due à la centrale électrique de Kokkosniva a été fatale au paysage, si protégé jusque là, de Suvanto.

4. LA RICHESSE NATIONALE. Deux tiers de la richesse nationale de la Finlande sont basés sur l'environnement bâti qui donne le cadre pour toute activité économique et productive. On a intérêt à en prendre soin.



produit national brut de notre pays. Pendant la durée de vie d'un bâtiment beaucoup plus d'argent est dépensé en gestion des biens immobiliers, en entretien et en réhabilitation que dans l'investissement correspondant à la construction elle-même. Une bonne architecture a un impact sur la richesse nationale.

La construction finlandaise fait partie du marché commun européen. Par la création de conditions nécessaires pour une construction de haut niveau nous pouvons renforcer l'emploi et notre compétitivité dans tous les secteurs du marché. La combinaison de l'architecture finlandaise et d'une qualité industrielle bien reconnue peut remarquablement influencer la compétitivité.

1.4 L'importance de l'héritage architectural

La culture nationale et locale repose essentiellement sur l'environnement bâti. Les bâtiments de différentes origines dans le temps se renforcent mutuellement et s'adaptent aux conditions naturelles environnantes. Ces liens donnent naissance au paysage culturel et orientent vers un bon environnement bâti pour le futur. L'activité technique et artistique de longue haleine, est malgré tout, une nécessité de base pour la qualité culturelle des bâtiments, et elle transforme et ennoblit les conditions naturelles locales constituant le paysage culturel. L'architecture est un phénomène né de la combinaison de l'apport du passé et d'un processus continu de création.

2 LA CONSTRUCTION PUBLIQUE EN TANT QUE MODÈLE

2.1 L'État un tant que propriétaire des biens immobiliers et en tant que Maître d'ouvrage

L'État est un important propriétaire des biens et un maître d'ouvrage. La plupart des bâtiments de grande valeur nationale sont construites par l'État, soit propriété de l'État. Les méthodes de l'État dans la construction ont été un modèle pendant des décades pour les autres Maîtres d'ouvrage.

Toute construction publique doit témoigner d'une haute qualité. Quand l'Etat réalise ou subventionne des projets d'environnement, de bâtiment ou de réhabilitation, il est toujours exigé que le concept et la réalisation soient durables et de grande qualité. Ces principes doivent s'intégrer à toute activité de l'administration. En particulier les secteurs de l'administration sous la



SRM

5



Ilkka Jaakkola

6



Jussi Trainen

7



Grete Hemgard

8



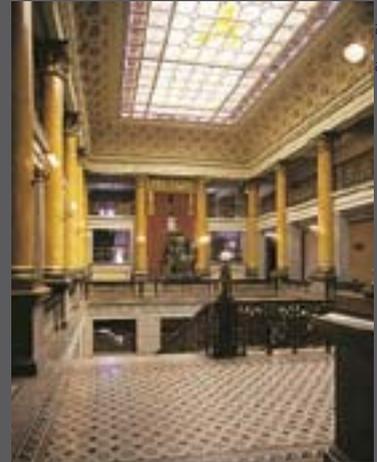
SRM / Roos

9



Jussi Trainen

10



Simo Rista

11

LA HAUTE QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION
D'ÉTAT

5. LA MAISON DE LA POLICE A MIKKELI.

Aarno Ruusuvuori, 1968.

6. LE PONT "JÄTKÄNKYNTTILÄ", Rovaniemi.

Esko Järvenpää, 1990.

7. LE BÂTIMENT PRINCIPAL DE L'UNIVERSITÉ
D'OUULU.

Virta, Palaste, Leinonen Arkkitehdit Oy, 1998.

8. LA RESTAURATION DES JARDINS EN TER-
RASSES ET DES PERGOLAS DE HVITTRÅSK,

Kirkkonummi.

Gretel Hemgård, 1994.

9. LA GARE DE TAMPERE.

Otto Flodin et Eero Seppälä, 1936.

10. L'AMBASSADE DE WASHINGTON.

Mikko Heikkinen et Markku Komonen, 1994.

11. LA RESTAURATION DU PALAIS DES ÉTATS,

Helsinki.

Vilhelm Helander, 1991.

responsabilité du Ministère des Finances, du Ministère de l'Emploi, du Ministère du Commerce et de l'Industrie ou du Ministère des Transports ont des effets secondaires considérables sur la qualité de l'architecture et de l'environnement.

L'Établissement des Biens Immobiliers de l'État est l'organisme le plus remarquable qui fait construire des bâtiments et prend en charge leur entretien, et comme son prédécesseur il cherche à faire progresser les méthodes de maîtrise d'ouvrage. Il est important de continuer à améliorer les moyens de fonctionnement de l'Établissement des Biens Immobiliers de l'État dans ce sens. Les autres organismes de l'État qui parfois en plus de leurs activités bien spécifiques font construire, ont la possibilité de se placer également en tant que maîtres d'ouvrage modèles. Toutes les actions qui ont un impact sur l'environnement et dont les résultats visibles sont des éléments techniques, des signalisations ou des espaces verts notamment dans la construction des routes et la construction fluviale, seront tenues de respecter ces critères de grande qualité et suivre des informations données à titre de guides.

(Résolution 1) Le Conseil d'État exige, que la construction et l'impact sur l'environnement de toute initiative publique et subventionnée par l'Etat, soit un modèle de haut niveau pour toute autre construction en Finlande. L'Établissement des Biens Immobiliers de l'État et les autres organismes de l'État qui sont responsables des biens, ainsi que la Régie de Commerce et les entreprises d'État, sont tenues dans leur action de faire progresser la qualité de l'architecture et de l'environnement.

(Résolution 2) Quand il s'agit d'évaluer la qualité de la construction publique et ses coûts, il faut les placer dans le cadre de leur durée de vie afin de maintenir à haut niveau la valeur des ressources nationales et de réussir à obtenir les coûts d'entretien raisonnables.

2.2 Le financement public de la construction

Le montant des investissements de l'État pour ses propres constructions et pour les constructions publiques financées par l'État est considérable. Au moment de la définition des investissements concernant toute activité de construction et de réhabilitation, il faut bien tenir compte de l'impact sur la qualité de l'habitat des citoyens.

Les investissements sur la construction ont un effet de longue durée. C'est pourquoi tout projet de construction doit être conçu et réalisé soigneusement, professionnellement, et selon les

principes de développement durable. Il faudrait instaurer un critère de qualité pour obtenir toute subvention de l'État. Quand l'État subventionne des projets dont la construction n'est qu'une partie, il faut également que la construction soit en accord avec les critères de qualité exigés dans le cadre des oeuvres dont l'État est initiateur.

(Résolution 3) Le Conseil d'État exige que quand les fonds publics sont accordés pour des opérations de construction ou de réhabilitation, tous les aspects ayant une incidence sur la qualité de l'architecture et de l'environnement, soient sérieusement pris en compte.

3 ORIENTATIONS ET CONTRÔLE

3.1 La législation de la construction et autres directives des autorités

En tant que législateur l'État a une responsabilité multiple et étendue dans la construction et l'environnement bâti. La législation de la construction est un outil essentiel. Elle a pour but la définition du cadre et la création des conditions nécessaires pour un développement équilibré des communautés ainsi que pour la construction en général et elle doit susciter un bon habitat et sa conservation.

Il est envisagé de mettre en vigueur une réforme globale de la loi sur la construction en l'an 2000. Son but est d'améliorer le cadre des plans d'occupation des sols dans le sens d'une progression du développement durable, d'une réduction des nuisances environnementales et de la sauvegarde des ressources naturelles. Pour la construction cela signifie que l'on accentue l'importance de la qualité de la construction, des questions environnementales, de la durée de vie des oeuvres et de l'amélioration des travaux de réparation. La proposition pour la nouvelle loi sur l'occupation des sols et sur la construction va dans le même sens que la Politique de l'Architecture.

Lorsque la législation de la construction n'aboutit pas à un bon résultat dans la conservation du patrimoine architectural, il est conseillé d'utiliser les procédures prévues par la loi sur la conservation des bâtiments. Dans le cadre de la loi sur la conservation des bâtiments, les habitants des communes peuvent avoir une influence dans la préservation des caractéristiques essentielles de leur proche voisinage.

Il y a beaucoup d'autres règlements ayant un effet indirect sur la qualité de l'environnement.



SRM / Kari Hakli

12



TKK/arkkitehtuurinhsrora

13



Kajja Mattila

14

12. LA VIEILLE VILLE DE TAMMISAARI a été une des premières à avoir un plan d'urbanisme de sauvegarde pendant les années 50. Le caractère de cette ville construite en bois a été bien conservé. Les bâtiments d'habitation datant des 18ème et 19ème siècles sont entretenus avec des soins continus.

13. PUU-KÄPYLÄ.

L'association pour la réforme du logement a cherché à améliorer les conditions d'habitat des ouvriers selon les modèles des cité-jardins européennes. De grandes cours en commun, de larges avenues et les bâtiments R+1 ou R+2 en bois créent une ambiance toujours charmante, vivante et fonctionnelle. La réhabilitation de cette zone a entraîné toute une activité de renovation des quartiers construits en bois.

Plan d'ensemble Birger Brunila et Otto-livari Meurman, projet des bâtiments Martti Välikangas, 1925.

14. LE VIEUX PUU-JUUKA est une des rares ambiances conservées de centre de village pourtant encore très courantes pendant les années 60. Les villageois de Juuka ont voulu conserver intacte leur rue bordée d'anciennes boutiques. Un architecte régional a travaillé sur la région de Lieksa et Juuka depuis 1993.

Des architectes ne sont pas repartis également dans le pays. Plus de la moitié d'entre eux sont dans la région Uusimaa. D'autres se trouvent dans les régions de Oulu, Tampere et Turku.

Dans le cadre de l'établissement des réformes législatives il est nécessaire d'évaluer de plus en plus souvent l'impact sur l'environnement ainsi que sur la qualité architecturale.

Les grandes lignes de la législation se basent sur le renforcement du droit d'autodétermination des communes, ce qui augmente la possibilité des habitants des communes d'influencer les décisions qui les concernent. Par exemple, la réforme de la loi sur la construction envisage de supprimer un procédure qui oblige que le plan accepté par la commune soit soumis à un établissement supérieur. Les tâches concernant le niveau régional et local vont encore s'étendre avec le développement de la législation. Ces tâches ainsi que les aspirations de la société civile demanderont un fort réseau de spécialistes et des ressources suffisantes pour soutenir la prise des décisions.

(Résolution 4) Dans la préparation des dispositions et des décrets il faut tenir compte de leur impact sur la qualité architecturale de l'environnement bâti.

(Résolution 5) Il faut renforcer les possibilités des citoyens d'influencer la prise des décisions en ce qui concerne leur proche voisinage.

3.2 L'activité des architectes régionaux

L'activité des architectes responsables des régions a amélioré la connaissance des faits architecturaux, notamment dans les communes reculées ou dans des communes mineures. La comité chargée de la préparation de la réforme de la loi sur la construction a proposé d'étendre cette activité actuellement d'une trentaine de communes jusqu'à 100 communes et d'orienter cette activité encore plus clairement vers les besoins d'aménagement des petites communes. De point de vue de la Politique de l'Architecture il est important que le développement de l'activité des architectes régionaux ne diminue pas leur rôle en tant que spécialistes des questions architecturales et culturelles sur l'environnement des campagnes.

(Résolution 6) Le Ministère de l'Environnement examinera comment l'activité des architectes régionaux dans les petites communes puisse s'étendre et couvrir tout le pays, et comment relier les centres environnementaux avec ces activités. Il présentera ensuite une proposition concernant les ressources nécessaires pour l'augmentation du nombre des architectes régionaux.



Unesco / Inga-Lill Snitt

15



Unesco / Inga-Lill Snitt

16



Suomenlinnan hoitokunta

17



Unesco / Inga-Lill Snitt

18

LES LIEUX D'HÉRITAGE DU PATRIMOINE MONDIAL.

Le contrat de l'Unesco sur l'héritage du patrimoine mondial a pour but de garantir la conservation des sites d'héritage culturel et naturel. Pour être retenu sur la liste mondiale l'exemple doit être soit un chef-d'oeuvre soit un témoignage exceptionnellement remarquable d'une culture encore existante ou déjà disparue. Quatre lieux ont été sélectionnés en Finlande sur cette liste:

15. LA VIEILLE L'ÉGLISE DE PETÄJÄVESI est un important monument de l'architecture en bois du Nord. Elle représente la longue tradition de construction en rondins. Cette église montre comment les maîtres charpentiers locaux ont transposé le style architectural des églises européennes et comment ils l'ont adapté à la technique des assemblages en rondins, qu'ils ont si bien maîtrisée.

16. LA VIEILLE RAUMA est une ville construite en bois, et un ensemble particulièrement caractéristique de bâtiments historiques d'un seul étage, dans le style typiquement nordique. La voirie date en partie du Moyen Âge. C'est une communauté urbaine vivante avec ses habitations, ses boutiques et ses services.

17. SUOMENLINNA est un exemple monumental de l'architecture militaire dans la région de la Baltique. A une époque cette forteresse insulaire était un lieu si stratégique que l'on appelait le Gibraltar du Nord.

18. LA FABRIQUE DE PATE À BOIS ET DE CARTON DE VERLA est un ensemble unique et intact des premières années de l'industrie du bois en Finlande, avec sa cascade, sa centrale électrique et les habitations des ouvriers.

4 CULTURE ET FORMATION

4.1 Notre héritage en patrimoine architectural

La vie quotidienne est enrichie et animée par l'utilisation du patrimoine architectural. L'ensemble de l'héritage des époques successives crée l'identité locale. C'est en cela qu'il a un rôle important dans le domaine de la construction et dans l'entretien du patrimoine. L'influence culturelle des bâtiments est basée sur le bon entretien de l'environnement bâti.

La valeur culturelle et la valeur dans l'économie nationale du patrimoine bâti imposent leur prise en compte dans le cadre des décisions sociales et économiques. L'État cherche à faire progresser la conservation de l'héritage des bâtiments par son action sur les différents secteurs d'administration.

(Résolution 7) Une stratégie à l'échelle nationale sera établie pour la gestion de la conservation des bâtiments et du patrimoine architectural.

Les tâches urgentes et importantes pour garantir la conservation des bâtiments sont notamment l'inventaire de l'héritage culturel et la recherche de base liée à ce dernier. Une condition nécessaire de la conservation des bâtiments est déjà d'abord la connaissance suffisante de tout le patrimoine architectural nationalement ou localement remarquable qui existe sur le territoire d'une commune. Actuellement seulement une partie de notre pays a effectué cette sorte d'inventaire.

Il est envisagé de développer et d'augmenter l'enseignement de la construction à tous les niveaux de la formation en ce qui concerne les techniques traditionnelles de la construction, des matériaux traditionnels, les concepts sur les techniques de réparation et de conservation, ainsi que les techniques artisanales traditionnelles.

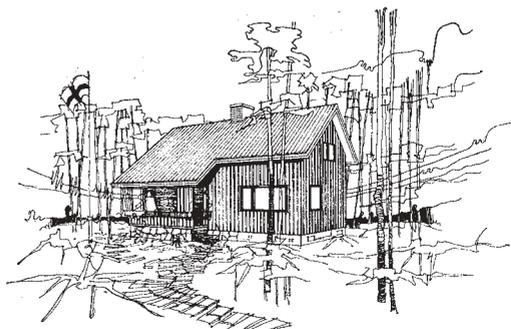
(Résolution 8) Toutes les communes de notre pays réaliseront des inventaires sur le patrimoine architectural.

(Résolution 9) La Direction de la Conservation du Patrimoine examinera le besoin d'une augmentation de l'expertise de l'histoire des bâtiments auprès des musées régionaux et présentera une proposition sur la quantité nécessaire et ainsi que sur la localisation des experts de l'histoire de l'architecture.

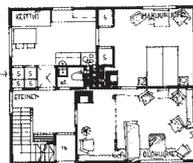
(Résolution 10) Le Ministère de l'Éducation examinera la faisabilité de la création d'un Centre de techniques de construction, commun avec le Musée

OMAKOTITALO, ARAVA 1

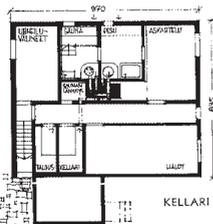
1950 RT 983.715
UDK 728.37



ULLAKKO

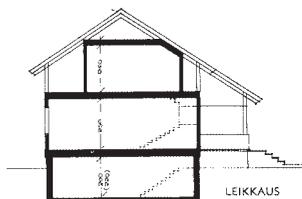


POHJAKERROS



KELLARI

Jalkipainos kielletään



LEIKKAUS

Yhden perheen omakotitalo
3 huonetta ja keittiö
huoneistoala 70 + 29 = 99 m²
tilavuus 535 m³

Tähän tyyppiin kuuluvat seuraavat piirustukset:

RT 983.7150 1 kerr. ja kellarin pohja 1 : 100
RT 983.7151 II » pohja ja leikkaus 1 : 100
RT 983.7152 2 julkisivua 1 : 100
RT 983.7153 2 » » 1 : 100

Suunnittelut:
Lauri Silvennoinen
arkkitehti SAFA

Suomen Arkkitehtiliitto, Standardisointilaitos
Helsinki K, Bulevardi 1 puh. 13 141 (vaihde)

19. UN TYPE DE MAISON "ARAVA 1" SELON LES FICHIERS "RT". Ces fichiers sont encore valables, et ils ont été une initiative des architectes pendant les années de la guerre en Finlande pour développer le secteur de la construction. Pendant les années 50 ces fichiers ont indiqué comment réaliser les détails techniques de la construction ainsi que les projets entiers des maisons individuelles. Les maisons individuelles de la période de reconstruction sont une partie visible de l'environnement bâti en Finlande. Ces types de maisons ont été dessinés par les meilleurs architectes de l'époque, Alvar Aalto en tête. Pendant cette période, très pauvre en ressources, la standardisation avait pour but d'économiser les matériaux et le temps. Les architectes étaient soucieux de la qualité de la construction et ils ont voulu participer à la reconstruction de leur pays. Maison individuelle Arava 1, Lauri Silvennoinen, 1950.

20. L'ÂGE DU PATRIMOINE BÂTI EN FINLANDE. La construction en Finlande est particulièrement jeune. Moins de 2 % du patrimoine bâti en Finlande a été construit avant la première guerre mondiale et 70 % pendant les trois dernières décades. Le peu qui reste de notre ancien patrimoine bâti mérite d'être conservé. La construction d'aujourd'hui sera un héritage dans l'avenir, pour cette raison elle doit être de qualité.

de l'Architecture et la Direction de la Conservation du Patrimoine. Ce centre sera basé sur la construction traditionnelle et il aura pour but de montrer les techniques de construction des différentes époques et d'en diffuser de l'information.

Il faut avoir un but commun visant à une haute qualité de l'environnement bâti et naturel dans toutes les actions que les communes menent afin de développer l'environnement. Dans le cadre des programmes communaux sur l'environnement culturel il est proposé des buts du développement ainsi qu'un plan d'action visant à améliorer l'attractivité et la fonctionnalité du proche environnement des habitants et à sauvegarder l'héritage culturel. C'est ainsi que l'on renforce l'identité locale.

4.2 L'architecture en tant que secteur de la vie culturelle et artistique

En 1993 le Gouvernement a livré au Parlement un rapport sur la politique de la culture dans lequel la culture est définie en tant que base de notre existence nationale. L'architecture est une forme de la culture, très centrale et très visible.

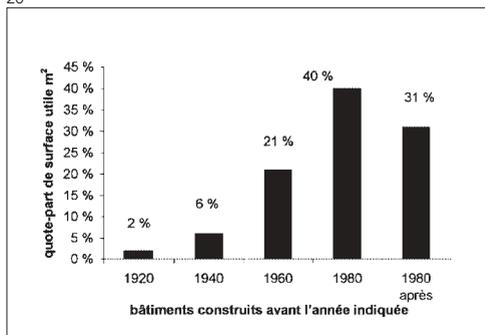
Notre identité nationale a souvent été exprimée d'une façon durable à travers l'architecture. En construisant nous avons montré la puissance et l'originalité de notre culture. Les bâtiments et leurs environnements racontent de plusieurs façons notre pays et notre culture, c'est eux qui à la base donnent l'image de la Finlande en tant que partie de l'Europe et du Monde. Les expressions de notre culture les plus reconnues au niveau international sont souvent liées très précisément à l'architecture.

L'interaction entre l'art et la production est une des caractéristiques les plus essentielles de l'architecture. Cette interaction aide à trouver les moyens du développement de l'architecture. Le renouveau de l'architecture finlandaise exige également de soutenir la construction expérimentale liée à un développement théorique. Les innovations ont besoin de vraies conditions de développement comme celles-ci.

La vitalité de l'architecture dépend beaucoup des concepts culturels du demandeur de l'oeuvre, ainsi que de l'habileté et des motivations de concepteur. Le travail artistique des architectes et l'activité artistique interdisciplinaire réclament des ressources financières suffisantes.

Les subventions artistiques dont l'architecture est bénéficiaire, doivent s'évaluer de telle façon qu'elles fassent rayonner l'importance de l'architecture dans le cadre de la politique de la culture.

20



(Résolution 11) Le Ministère de l'Education est déterminé à confirmer le rôle de l'architecture dans la vie artistique et culturelle finlandaise.

4.3 L'Education culturelle de base

Faire connaître architecture est aussi aider les citoyens à participer à la prise de décisions sur l'environnement et à améliorer leur accès aux débats sur l'environnement. Comprendre l'architecture est une partie du sens civique.

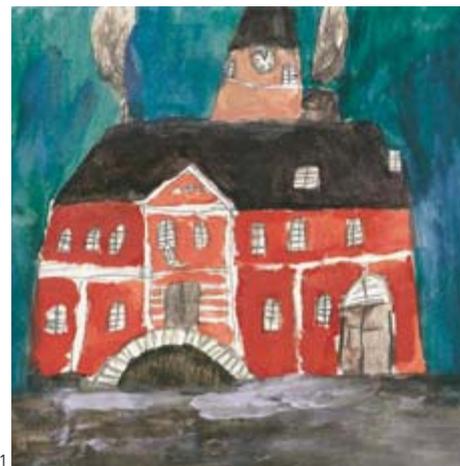
L'enseignement de l'architecture dans les écoles primaires et dans les lycées a été très rare, car il est victime d'un manque de ressources et de matériel d'enseignement. Il y a la loi sur l'enseignement de base en matières artistiques, et dans ce cadre il y a une occasion de créer des formules d'enseignement de l'architecture dans les classes de différents niveaux. Dans l'enseignement des professeurs il faut accentuer l'importance de l'architecture parmi d'autres domaines. La compréhension de l'architecture se développe surtout à travers l'éducation artistique. L'éducation sur l'environnement est intégrée à l'éducation sur l'environnement bâti. Quand l'enseignement de l'architecture sera relié avec des connaissances sur l'environnement et la nature, avec la géographie ou avec l'histoire et les sciences sociales, les citoyens seront plus préparés à participer à la prise des décisions concernant leur propre environnement.

(Résolution 12) La Direction Générale de l'Enseignement renforcera la position de l'architecture dans le cadre des programmes d'enseignement. Les besoins de l'enseignement de l'architecture seront pris en compte dans l'établissement du programme de coopération entre les écoles et la culture.

(Résolution 13) Le Ministère de l'Education examinera les possibilités de développer l'éducation en architecture dans le cadre de la formation volontaire pour les adultes afin d'améliorer la préparation des citoyens à participer à la prise de décisions sur leur environnement.

En plus de l'éducation générale sur l'architecture il est important que les décideurs dans les communes obtiennent plus d'information sur les valeurs et sur les processus de transformation de l'environnement bâti.

(Résolution 14) Une formation sur l'architecture et sur les valeurs de l'environnement bâti sera établie pour les décideurs des communes, les élus et les fonctionnaires des communes.



21

21. UN DESSIN SUR L'HÔTEL DE VILLE DE PORVOO. Rufus Juslin, 8 ans, élève dans l'École Artistique des Enfants et des Jeunes de Porvoo, a gagné avec ce dessin le concours de la Ville de Porvoo dont le but était la création de la carte de 650ème anniversaire de la ville. Les enfants ont reçu, avec succès, un enseignement de base en architecture, organisé par les écoles d'architecture, par les écoles d'art, par les crèches et par les centres d'arts appliqués.

22. L'IMMEUBLE SERPENT à Helsinki, est le premier immeuble de logements sociaux locatifs municipaux à Helsinki, financés par l'État. La forme ondulée des bâtiments allège la longue façade et oriente les logements dans différentes directions. Les lois "Arava" entrées en vigueur en 1949 ont été appliquées dans la période difficile d'après-guerre. Il fallait suivre les règlements Arava uniquement dans le cadre des ouvrages financés par la Direction générale du Logement, mais ils se sont imposés même dans la construction privée. Yrjö Lindegren, 1951.

4.4 La formation professionnelle en architecture

Le professionnalisme des architectes est basé non seulement sur leur capacité à concevoir, mais également sur leurs connaissances en architecture, en conservation des bâtiments, sur leur maîtrise des techniques de construction, sur leur compréhension de l'environnement et de la société ainsi que sur leur maîtrise des processus de la construction.

La formation de l'Architecte doit s'effectuer en relation très étroite avec la société environnante. La recherche et l'application pratique des connaissances sont une partie centrale de la formation. C'est par une interaction fructueuse entre les écoles et la vie pratique, que l'on orientera la recherche d'une façon appropriée et que l'on mettra le savoir-faire au top niveau.

(Résolution 15) La formation sera développée pour que les professionnels en construction puissent comprendre l'importance d'une conception et d'une réalisation de grande qualité. L'histoire de la construction et les connaissances de base de l'architecture seront incluses à tous les niveaux dans toute formation professionnelle dans le secteur de la construction.

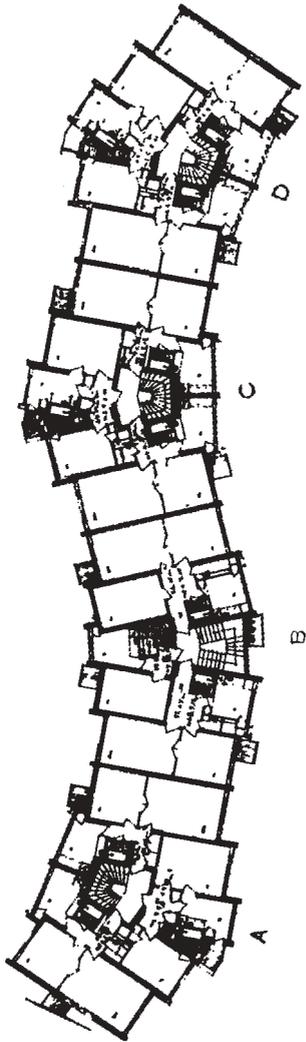
(Résolution 16) Il sera donné une possibilité de concevoir et de réaliser des projets expérimentaux concrets dans le cadre de la formation d'Architecte en complément de l'enseignement et de la recherche.

4.5 La recherche et l'architecture

La société investit fortement dans la recherche en technologie et en technique du bâtiment dans le but de maintenir la compétitivité technologique sur le plan international. Pourtant ce genre de recherche est toujours restée sans réelle connexion avec l'architecture.

Il faut une stratégie nationale pour la recherche et pour le développement de l'architecture, ainsi que pour la construction expérimentale. La coopération entre les diverses unités de la recherche n'est pas exhaustive. La stratégie implique une proposition sur la coordination de la recherche et du développement de l'architecture, et définit les buts nationaux dont l'objectif est la recherche au niveau fondamental et au niveau des problèmes d'actualité.

(Résolution 17) L'Académie de Finlande examinera les possibilités du développement de la recherche sur l'architecture.





23. L'IMMEUBLE SOFIANLEHDONKATU 10 est un exemple de la construction Arava de haute qualité des années 80. Ce projet a testé une méthode d'estimation dont le but était d'évaluer si le prix au mètre carré d'un logement était dans les limites fixées pour la production des logements, financés par l'État.

Kari Järvinen, 1988.

Photo Timo Airas

5 ARCHITECTURE ET QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION

5.1 La qualité de conception architecturale

La conception architecturale soutenue par d'autres domaines de conception a pour but de concilier les aspirations du demandeur avec les exigences du lieu. La solution projetée est le résultat d'une recherche à la fois fonctionnelle, technique et esthétique et elle a un impact sur l'économie globale de l'ouvrage. La compétence et la motivation des constructeurs ainsi que la qualité des matériaux, des composants et des accessoires de construction jouent un rôle important pour la réussite du projet. Le maître de l'ouvrage établit les buts, et il est le principal responsable de l'impact que le projet de construction aura sur la qualité esthétique de l'environnement et sur la qualité du cadre de vie de l'utilisateur.

Un bon résultat dépend du développement professionnel, de l'expérience, d'une présence continue de l'Architecte, de la coopération entre tous les partenaires et du sens et du persévérance de la responsabilité de chacun.

La construction contient des valeurs économiques remarquables et elle a un impact profond et de longue durée sur l'environnement. Il est ainsi nécessaire d'améliorer la protection des consommateurs par l'augmentation du niveau qualitatif de la construction dans le sens du développement durable, surtout en ce qui concerne la santé, la fonctionnalité, l'esthétique, et aussi par la clarification de la responsabilité de chaque partenaire de l'opération.

Il est essentiel pour que chacun soit responsable que les partenaires de la conception et de la réalisation maîtrisent globalement le processus de la construction, depuis la conception jusqu'à l'exécution. La continuité des responsabilités même après la fin d'une opération est une condition nécessaire pour la durée de la prise de responsabilités. Quand une opération est envisagée le Conseil d'État doit s'assurer que ces conditions sont remplies.

(Résolution 18) L'établissement des projets de développement secteurs du bâtiment doit être envisagé en vue de faire progresser la qualité sur le plan culturel et sur le plan économique.

(Résolution 19) Le Conseil d'État incite les établissements constructeurs et les administrations de l'État à développer un système de sélection des concepteurs dans le cadre de la législation de l'Union Européenne de telle façon que la compétence des acteurs, la qualité de l'ouvrage et l'économie globale soient davantage pris en compte dans les critères de sélection.



24

Hannu Vallas



25

Timo Airas



27

Mäännittauslaatus lupa nro 217/MYY/99



26

PLANS D'URBANISME

24. LE PLAN RÉGIONAL DE KOKEMÄENJOKI-LAAKSO, établi par Alvar Aalto en 1942 et appliqué depuis, est le premier plan d'occupation des sols couvrant plusieurs communes en Finlande. Le but de ce plan était d'orienter la construction à Kokemäenjokilaakso vers des secteurs appropriés, et étaient prévues des zones pour l'industrie, l'habitation, le trafic, l'agriculture et les loisirs. Les plans régionaux, guides pour les plans généraux et les plans d'urbanisme des communes, ne sont devenus obligatoires, par la loi, en Finlande que pendant les années 1970. Alvar Aalto, 1940–42.

25. LE PLAN D'URBANISME DE KUOKKALA À JYVÄSKYLÄ a suscité un habitat dense et urbain. L'urbanisme des années 80 cherchait plus qu'avant à varier le paysage urbain ainsi les rues courbes attirent l'attention du passant vers les bâtiments qui les bordent. Le plan d'aménagement de la zone a été diffusé à plusieurs architectes responsables.

26. LA ZONE PETONEN A KUOPIO. Ici il y a des plans de quartiers urbains traditionnels ainsi que des lotissements au bord du lac. Le plan d'urbanisme crée les conditions nécessaires pour un bon environnement. Même si c'est la construction qui définitivement indique le résultat, il est certain qu'un bon plan oriente la construction sur les zones adaptées et donne une vision globale de l'esprit de la future zone. Chaque plan exprime les idéologies et les valeurs de son époque. Le plan d'aménagement de la zone a été diffusé à plusieurs architectes responsables.

27. HUUHKAJANKUJA 1 est un exemple de l'environnement bâti terminé à Petonen. Kari Järvinen et Mikko Aho, 1989.

5.2 Le contrôle de la qualité

La qualité est garantie au niveau des entreprises par des systèmes précis d'évaluation de la qualité ainsi qu'à travers le professionnalisme spécialisé des personnes collaborant avec les autorités de contrôle. Il faut toujours vérifier que la compétence des partenaires d'un projet corresponde au niveau requis par ce projet, la vérification s'effectuant au niveau des entreprises jusqu'à la compétence de chaque personne impliquée.

Le savoir-faire professionnel peut se mesurer à partir de la formation, de l'expérience et des références. Dans beaucoup de pays de l'Union Européenne, par exemple, l'exercice du métier d'architecte en tant que maître d'oeuvre responsable d'un projet est conditionnée par une autorisation spéciale ainsi qu'une inscription dans un registre professionnel, soit établi par les autorités.

Dans les directives concernant les architectes il y a des recommandations complémentaires et pour indiquer sa compétence il est exigé que l'architecte ait le savoir-faire mentionné par la directive avec au moins cinq ans de formation au niveau universitaire et une pratique professionnelle de deux ans.

En Finlande le titre d'architecte dépend d'un diplôme académique. Dans plusieurs autres pays européens c'est la consécration d'un cursus professionnel. A l'intérieur du marché de l'Union Européenne la mobilité professionnelle a été garantie, mais cela n'est pas suffisant pour garantir le niveau culturel d'une activité dont le but est la qualité. Pour compléter la nomination au titre d'architecte il faut donc un registre où soient inscrits les architectes ayant une compétence reconnue au niveau européen et les autres architectes qui auront besoin d'indiquer leur savoir-faire professionnel.

(Résolution 20) En coopération avec des organisations centrales de ce domaine le Ministre de l'Environnement préparera la création d'un registre sur les architectes-maîtres d'oeuvre. L'objectif de ce registre est d'indiquer la compétence en architecture dans le cadre de l'architecture et dans les missions de maîtrise-d'oeuvre. Il est exigé que le Ministère de l'Environnement prenne en compte les intérêts nationaux dans l'établissement et dans le contrôle de ce registre, qui sera entretenu par les organismes des architectes eux-mêmes.



SRM/Fred Runeberg

28



SRM/Hisivaara

29



Esko Toivari

30



MV/Maija Kairamo

31



AA museo/M. Kapanen

32



SRM

33

LES CONCOURS D'ARCHITECTURE ont amené la Finlande à une renommée mondiale et ont donné un impact international à la construction finlandaise. Les dates indiquent l'année du jury des concours.

28. LA CHAPELLE DE RESSURRECTION, Turku. Erik Bryggman, 1938.
29. LA GARE D'HELSINKI, Eliel Saarinen, 1904.
30. LE MUSÉE NATIONAL, Helsinki. Herman Gesellius, Armas Lindgren et Eliel Saarinen, 1910.
31. LE STADE OLYMPIQUE, Helsinki. Yrjö Lindgren et Toivo Jäntti, 1933.
32. L'HÔTEL DE VILLE DE SÄYNÄTSALO. Alvar Aalto, 1952.
33. STOCKMANN, Helsinki. Sigurd Frosterus, 1916.
34. UNE MAISONNETTE POUR LES ENFANTS, projet lauréat du concours d'idée "Donner l'espace de vie aux enfants". Anne-Marjo Panu, 1986.
35. MAISON SIBELIUS, Lahti. Kimmo Lintula et Hannu Tikka, 1998.
36. HABITATIONS A LIPPORANTA D'OULU. Seppo Huttu-Hiltunen et Ari Järvinen, 1996.
37. LE MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN, Helsinki. Steven Holl, 1993.
38. HELVETINKOLU, Pavillon finlandais d'exposition de Sevilla. Juha Kaakko, Petri Rouhiainen, Matti Saksanenaho, Jari Tirkkonen, 1989.
39. LE CENTRE CULTUREL DE KAJAANI. Sinikka Kouvo et Erkki Partanen, 1983.
40. LA BIBLIOTHEQUE PRINCIPALE DE VIHTI. Hannu Jaakkola et Tapani Kerttula, 1990.
41. L'HÔTEL DE VILLE DE MAANINKA. Hannu Huttunen, 1988.
42. LE BÂTIMENT D'ADMINISTRATION À RAUMA. Olli-Pekka Jokela et Pentti Kareoja, 1986.



34



Matti Viljanen

35



Jussi Taimen

38



Arj Järvinen

36



Timo Klaukka

37



Simo Rista

39



Jussi Taimen

40



Jussi Taimen

41



Lindman

42

5.3 Les concours d'architecture

Lorsqu'il s'agit d'une maîtrise d'ouvrage publique il faut que le choix des maître-d'oeuvres soit basé sur un concours d'architecture ou sur un appel d'offre des candidatures, basé sur la qualité et sur l'économie globale du résultat. De cette manière le concours est mené en fonction de la qualité, du savoir-faire professionnel du concepteur ainsi que de la compétence dans l'usage des matériaux et dans des techniques de construction.

Les concours d'architecture finlandais ont une tradition de plus de 100 ans et ils sont internationalement appréciés. Les bâtiments publics les plus remarquables de ce siècle, dans notre pays, sont presque tous des résultats de concours d'architecture. Un concours d'architecture donne au maître d'ouvrage une possibilité d'étudier des alternatives de solutions et il peut ainsi s'assurer de haute qualité du résultat.

Les concours d'architecture font progresser les innovations dans la construction et le renouveau de l'architecture. L'utilisation des concours est également un mode de formation continue. Ils ouvrent des possibilités à de nouveaux concepteurs. Les débats avec les citoyens sur les alternatives de développement de l'environnement sont facilités par le grand nombre de solutions alternatives résultant des concours. Les finlandais ont eu de grand succès dans les concours d'architecture internationaux, ce qui a fait de la pratique des concours d'architecture un moyen de transmission remarquable de notre savoir-faire architectural et culturel.

(Résolution 21) Le Conseil d'État incite des services de l'Administration de l'État qui sont responsables de la construction à de plus en plus utiliser les concours d'architecture et les différents concours d'idées aussi bien pour rechercher des solutions exemplaires que comme moyen pour choisir le Maître d'oeuvre.

6 FAIRE CONNAÎTRE L'ARCHITECTURE

6.1 Communication

Au niveau international l'architecture finlandaise est reconnue pour sa haute qualité. Pour que cette situation continue il est nécessaire d'intensifier l'activité dans les domaines d'expositions, des publications, des colloques et autres sortes de médiatisations sur l'architecture au niveau international.

Le Musée de l'Architecture de la Finlande est mondialement un des plus anciens musées spé-

43. UN DESSIN DE VADU.

Matti Vesikansa, 1986.

Enfin, la qualité, c'est quoi?

- Nous les Architectes SAFA!
- Ça va coûter plus cher!
- C'est du bla-bla-bla
- C'est plus de responsabilité!
- Ça va donner plus de pouvoir aux maîtres-d'ouvrages!
- Ça va mettre en valeur des bons projets!

44. LE SANATORIUM DE PAIMIO est la cinquième réalisation finlandaise proposé pour la liste de l'Héritage du Patrimoine Mondial. L'oeuvre de jeune Alvar Aalto était innovante et ce bâtiment était considéré sur le plan international comme très progressif. Parmi les autres oeuvres d'Aalto le Sanatorium de Paimio a fait connaître le savoir-faire des architectes finlandais à l'étranger. Encore aujourd'hui la qualité architecturale et la vision globale de l'environnement sont fondamentales pour la compétitivité à l'exportation dans le secteur du Bâtiment.

Alvar Aalto, 1929-33.

43







45. L'ÉGLISE DE MÄNNISTÖ a motivé les danois à donner le Prix d'architecture Carlsberg à l'académicien Juha Leiviskä en 1995. Dans l'architecture de Leiviskä les bâtiments vivent aux rythmes de la nature.
Juha Leiviskä, 1992.

cialisés en architecture. Son activité est centrée autour de l'organisation des expositions et des publications, qui atteignent un large public aussi bien finlandais qu'étranger. Un objectif de ce musée est d'augmenter les expositions itinérantes et les expositions sur les sujets spécifiques. Tout cela n'est possible en ce moment que par des subventions spéciales. L'établissement d'une exposition permanente sur l'architecture finlandaise nécessiterait l'extension de l'espace d'exposition du musée.

C'est aux revues professionnelles, au Musée d'Architecture de la Finlande et aux médias de faire connaître l'architecture et de rassembler une documentation dans le cadre de leur activité ordinaire. Cette activité peut être soutenue par le renforcement des conditions nécessaires au fonctionnement du Musée d'Architecture, par un soutien à la publication et par une aide à la formation continue des journalistes dans ce domaine.

(Résolution 22) Le Ministère de l'Éducation prend en charge le garantira des ressources économiques suffisantes au succès continu de l'activité du Musée d'Architecture de la Finlande dont une fonction est d'être un centre d'information sur l'architecture.

6.2 Encouragements et récompenses

Le Conseil d'État encourage tous les partenaires de notre société, soit les communes, soit les organisations ou les particuliers, à s'efforcer de faire progresser l'architecture et un bon environnement.

L'architecture peut progresser également par l'encouragement des partenaires de la construction à une meilleure qualité architecturale, par des récompenses pour les résultats de haute qualité et pour les créateurs de ces oeuvres.

(Résolution 23) Le Ministère de l'Éducation examinera le développement d'un système de récompenses pour les projets d'architecture et d'environnement bâti de grande qualité et pour leurs créateurs.

7 LA MISE-EN-OEUVRE DE LA POLITIQUE DE L'ARCHITECTURE

Les buts centraux de la Politique de l'Architecture par le gouvernement sont les suivants:

- Créer les conditions nécessaires pour la réalisation des droits des citoyens liés à un bon environnement et qui sont définis par la Constitution.
- Rendre possible le droit et le devoir des citoyens de prendre la responsabilité de leur propre environnement en faisant progresser l'éducation sur l'architecture et la prise de conscience de l'architecture par le public.
- Mener la construction publique et l'entretien des biens immobiliers publics à un niveau de grande qualité et les rendre ainsi exemplaires pour tout le secteur du bâtiment.
- Encourager à utiliser les modes d'action qui favorisent la bonne architecture et la construction de haute qualité.
- Faire progresser les innovations à travers la formation des architectes et à travers la recherche et le développement.
- Améliorer l'entretien de notre héritage architectural et le développement de l'environnement bâti en tant que partie de l'histoire de la culture et de l'architecture.

L'engagement de l'administration publique à se lier aux buts de la Politique de l'Architecture est une condition nécessaire pour la réussite de ce programme. L'administration publique doit mettre à jour ses propres stratégies d'action par rapport à ces buts et elle doit supprimer des contradictions probables qui se trouvent dans les programmes existants. Dans le cadre de l'administration publique il est nécessaire d'organiser un suivi et une direction pour garantir cet aspect. Entre les divers secteurs il est envisagé de développer des programmes et des modes d'action et de rendre plus efficace l'interaction entre les différents secteurs impliqués dans la Politique de l'Architecture. Un programme d'action détaillé sera établi pour obtenir des résultats selon les buts de la Politique de l'Architecture.

(Résolution 24) Le Ministère de l'Éducation et le Ministre de l'Environnement établiront en coopération un comité de suivi pour que le Programme de la Politique de l'Architecture soit respecté. Ce comité établira un programme d'action détaillé, et assurera le suivi de la réalisation des buts de la Politique de l'Architecture et il préparera des propositions pour une action continue et efficace.

46. LE CONSERVATOIRE DE TURKU a installé ses locaux sans préjugés dans une ancienne usine de cordes. La réhabilitation et le recyclage des anciens locaux fait partie d'une approche écologique et économique. Le Conseil d'État a accepté en 1998 un programme sur la construction durable, qui cherche à faire progresser le développement durable dans le Bâtiment. Ola Laiho, Mikko Pulkkinen et Ilpo Raunio, 1994.



Ola Laiho

Cette publication est disponible en finnois, en suédois, en anglais et en français:

Conseil des Arts de Finlande
Maneesinkatu 7
FIN-00170 Helsinki
tél +358 (0)9 1341 7066
fax +358 (0)9 1341 7069
e-mail: tkt-kirjasto@minedu.fi

Suomen Arkkitehtiliitto SAFA
Yrjönkatu 11 A
FIN-00120 Helsinki
tél +358 (0)9 584 448
fax +358 (0)9 5844 4222
e-mail: safa@safa.fi

